le choix d'une épouse, une éducation solide propre à former une mère de famille, soigneuse des intérêts d'un ménage à la campagne et répandant des délices sur la vie intérieure de la maison, plutôt que cette éducation brillante dans laquelle ou on dissimule à peine que l'on s'efforce de faire d'une jeune personne l'ornement des sociétés, bien plus que de la rendre propre à devenir le centre où viencent se resserrer tous les liens de famille.

De DOMBASLE.

Fondateur et Directeur de L'institut Agricole de Roville.

ZOOTECHNIE.

LES VINGT RÈGLES DU COCHER.

On a souvent reproché aux Français de ne pas aimer les chevaux, de ne pas s'en occuper assez, et on leur oppose l'exemple des Anglais, amateurs passionnés de chevaux. Les Anglais n'ont pas de manéges ; mais, dit-on, ils apprennent à monter à cheval en même temps qu'à marcher. Ils apprennent aussi à conduire les chevaux attelés, et le véritable amateur ne doit pas seulement être un hardi cavalier, il doit être aussi un bon cocher.

Il y a à Londres un club spécial fondé par le prince de Galles, depuis Georges III. *Four in hand* (quatre dans la main, attelage à quatre chevaux), telle est la denomination de ce club.

Avec les fonds de la Société, on entretient un certain nombre de diligences, destinées à exercer ou à faire briller le talent de ses membres. Une telle Société n'aurait chez nous aucun résultat utile : mais tous les éleveurs qui ont à vendre des chevaux d'attelage doivent être en état de les dresser, de les présenter à un concours et de les conduire eux-mêmes.

Aujourd'hui que l'agriculture a pris le rang qui lui appartient, et que partout on s'occupe activement de l'amélioration des races de chevaux, ce sont les cultivateurs qui doivent, avant tous les autres, se distinguer par l'amour des chevaux. Ils doivent savoir non-seulement monter à cheval, mais aussi conduire en guides une voiture attelé de deux ou quatre chevaux. Ce talent devient d'autant plus nécessaire aujourd'hui, qu'on cherche à introduire partout les courses au trot de chevaux attelés.

Voici les règles, je regrette de ne pouvoir dire quel en est l'auteur, qui, jointes à ce que j'ai déjà dit, apprendront à un cocher ce qui lui est le plus nécessaire de savoir :

1. Pour pouvoir bien conduire, il faut que les chevaux soient attelés très-court, c'est-à-dire que les traits et les chaînettes soient toujours tendus. Les traits ne doivent avoir que la longueur suffisante pour que le palonnier ne puisse dans aucun cas toucher les jambes du cheval.

Les chevaux du fermier ne peuvent pas ordinairement être attelés aussi court. Il faut d'abord avoir égard à l'état des chemins ; ensuite, si l'on attelle de jeunes chevaux incomplètement dressés, ou des chevaux plus habituées à aller à la char-